

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 10 février 2010 modifiant l'arrêté du 28 mai 2009 fixant la composition de la commission mentionnée aux I et I bis de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique

NOR : SASH1030064A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4111-2-I et I bis et D. 4111-10 ;
Vu l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 ;
Vu l'arrêté du 28 mai 2009 fixant la composition de la commission mentionnée aux I et I bis de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 28 mai 2009 susvisé est modifié comme suit :

Au 1^o les dispositions de la section compétente pour l'examen des demandes d'autorisation d'exercice présentées par les médecins sont remplacées par les dispositions suivantes :

« 1^o Section compétente pour l'examen des demandes d'autorisation d'exercice présentées par les médecins

SPÉCIALITÉ	CONSEIL NATIONAL de l'ordre des médecins	
ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	Dr Walter VORHAUER	Dr Jean-Marie COLSON
ANESTHÉSIE-RÉANIMATION	Dr Jean-Louis BLANC	Dr François WILMET
BIOLOGIE MÉDICALE	Dr Jean-Marc BRASSEUR	Dr Andrée PARRENIN
CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES	Pr Robert NICODEME	Dr Bernard LE DOUARIN
CHIRURGIE GÉNÉRALE	Pr Rolland PARC	Dr Jean LEBRAT
CHIRURGIE VISCÉRALE ET DIGESTIVE	Pr Rolland PARC	Dr Jean LEBRAT
CHIRURGIE INFANTILE	Pr Rolland PARC	Dr Jean LEBRAT
CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE ET STOMATOLOGIE	Pr Henry ZATTARA	Pr Bernard GUERRIER
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIE	Dr Gérard LAGARDE	Pr Rolland PARC
CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE ET ESTHÉTIQUE	Pr Henry ZATTARA	Dr François ROUSSELOT
CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIO-VASCULAIRE	Dr Pierre MAURICE	Pr Rolland PARC

SPÉCIALITÉ	CONSEIL NATIONAL de l'ordre des médecins	
CHIRURGIE UROLOGIQUE	Dr François ROUSSELOT	Dr Jean LEBRAT
CHIRURGIE VASCULAIRE	Pr Rolland PARC	Dr Pierre MAURICE
DERMATOLOGIE ET VÉNÉRÉOLOGIE	Pr Claude-François DEGOS	Dr Pierre JOUAN
ENDOCRINOLOGIE, DIABÈTE, MALADIES MÉTABOLIQUES	Dr Xavier DEAU	Dr Napoléon LÉOPOLDI
GASTRO-ENTÉROLOGIE ET HÉPATOLOGIE	Pr Stéphane OUSTRIC	Dr Jean-Pierre GICQUEL
GÉNÉTIQUE MÉDICALE	Dr Jean-Pierre GICQUEL	Dr Irène KAHN-BENSAUDE
GÉRIATRIE	Dr Patrick BOUET	Dr François STEFANI
GYNÉCOLOGIE MÉDICALE	Dr Jean LEBRAT	Dr Roger-Michel LOUPEC
GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE	Dr Jean LEBRAT	Dr Roger-Michel LOUPEC
HÉMATOLOGIE (2 options : maladies du sang et onco-hématologie)	Dr Xavier DEAU	Pr Claude-François DEGOS
MÉDECINE DU TRAVAIL	Dr Jean-Marc BRASSEUR	Dr François STEFANI
MÉDECINE GÉNÉRALE	Dr François STEFANI	Dr André RAYNAL
MÉDECINE INTERNE	Pr Robert NICODEME	Dr Napoléon LÉOPOLDI
MÉDECINE NUCLÉAIRE	Dr Jean-Marie COLSON	Dr Walter VORHAUER
MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION	Dr Gérard LAGARDE	Dr Michel FILLOL
NÉPHROLOGIE	Dr Jacques LUCAS	Dr François ROUSSELOT
NEUROCHIRURGIE	Pr Claude-François DEGOS	Pr Bernard GUERRIER
NEUROLOGIE	Pr Claude-François DEGOS	Dr Piernick CRESSARD
OTO - RHINO - LARYNGOLOGIE ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE	Dr Patrick ROMESTAING	Pr Bernard GUERRIER
ONCOLOGIE (3 options : médicale, radiothérapique et onco-hématologie)	Dr André RAYNAL	Dr Jean-François GUYONNARD
OPHTALMOLOGIE	Dr Elie CHOW CHINE	Dr Jean COTINEAU
PÉDIATRIE	Dr Irène KAHN-BENSAUDE	Dr Jacqueline ROSSANT-LUMBROSO
PNEUMOLOGIE	Dr André LEON	Dr Francis MONTANE
PSYCHIATRIE	Pr Claude-François DEGOS	Dr Piernick CRESSARD
RADIOLOGIE DIAGNOSTIC ET IMAGERIE MÉDICALE	Dr Michel LEGMANN	Pr Stéphane OUSTRIC
RÉANIMATION MÉDICALE	Dr Jean-Louis BLANC	Dr Gérard ICHTERTZ

SPÉCIALITÉ	CONSEIL NATIONAL de l'ordre des médecins	
RHUMATOLOGIE	Dr Michel FILLOL	Dr Gérard LAGARDE
SANTÉ PUBLIQUE ET MÉDECINE SOCIALE	Dr Pierre JOUAN	Dr Jean-Marie COLSON
STOMATOLOGIE	Pr Henry ZATTARA	Dr Jacqueline ROSSANT-LUMBROSO

Article 2

Les conseillers nationaux sont nommés pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de leurs prédécesseurs.

Article 3

La directrice l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 10 février 2010.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
et du chef de service :
*La sous-directrice des ressources humaines
du système de santé,*
E. QUILLET